

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
11 avril 2008  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-deuxième session**  
Point 108 de l'ordre du jour  
**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité**  
Soixante-troisième année

**Lettres identiques datées du 9 avril 2008,  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et me référant à mes lettres précédentes, notamment les lettres distribuées sous les cotes A/61/571-S/2006/884, A/61/954-S/2007/354 et A/62/705-S/2008/117, je tiens à vous informer que le régime israélien a continué de proférer des menaces insolentes, inacceptables et non provoquées contre la République islamique d'Iran. À cet égard, montrant une fois de plus le caractère agressif, terroriste et criminel du régime israélien et en violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies, le Ministre israélien des infrastructures, Benjamin Ben-Eliezer, a formulé, le 7 avril 2008, une menace flagrante contre l'Iran en déclarant que son régime « détruirait la nation iranienne ».

Cette déclaration malveillante, qui s'ajoute aux nombreuses autres formulées précédemment par les représentants du régime israélien et dont certaines figurent dans nos lettres susmentionnées, sont faites au mépris le plus total des dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies, en particulier de celle qui veut que les Membres de l'Organisation « s'abstiennent [...] de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

L'impunité avec laquelle le régime israélien peut poursuivre ses politiques agressives en menaçant d'autres pays et l'inaction du Conseil de sécurité à cet égard n'ont jusqu'ici fait que l'encourager à persister dans cette voie dangereuse. Le Conseil de sécurité devrait donc réagir à ces déclarations malveillantes en les condamnant sans équivoque et en exigeant que ledit régime cesse immédiatement de menacer de recourir à la force contre des Membres des Nations Unies.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 108 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Mohammad **Khazae**

---